

A.K RENOVATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 55 RUE FLEGIER, 13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 878 258 003

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 Janvier 2026 à 11 heures,

L'actionnaire unique de la société **A.K RENOVATION**, SAS au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 878 258 003, s'est réuni en **Assemblée Générale Extraordinaire** au siège social.

L'Assemblée est présidée par **M. Karim FENOUN**, Président.

Sont présents :

- **Monsieur Ahmed ELBORAEI** possédant 50 actions,
- **Monsieur Karim FENOUN** possédant 50 actions,

L'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et statuer sur les résolutions relevant de sa compétence.

Ordre du jour :

1. Transfert du siège social dans le même département
2. Mise à jour statutaire

Le Président met à disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts et un extrait Kbis ;
- La lettre de convocation ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote.

L'Assemblée donne acte de cette déclaration. Après présentation du rapport et réponses aux questions, il est procédé au vote des résolutions.

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée constate que les règles légales et statutaires relatives à la convocation ont été respectées.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Transfert du siège social de la Société

Les associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de transférer le siège social de la Société du **55 RUE FLEGIER, 13001 MARSEILLE** au **41 RUE BERLIOZ 13006 MARSEILLE**.

L'Assemblée approuve le **transfert du siège social**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Modification corrélative des statuts de la Société

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'adresse de l'ancien siège social à savoir "**55 RUE FLEGIER, 13001 MARSEILLE**" est supprimée et est remplacée par la mention de l'adresse du nouveau siège social à savoir "**41 RUE BERLIOZ 13006 MARSEILLE**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée donne **tous pouvoirs** au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales, ainsi qu'au Président pour procéder aux déclarations, publications et dépôts auprès des organismes compétents.

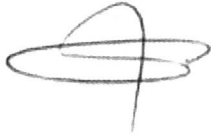
Résolution adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président après lecture.

Le Président

M. Karim FENOUN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, overlapping loop and a vertical stroke.